

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 16 JUIN 2026

AGISSANT EN VERTU DES ARTICLES 160SS LEDP, LA MUNICIPALITÉ INFORME LES CITOYENS ET CITOYENNES QUE LE CONSEIL COMMUNAL A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES.

Le Conseil communal a :

- Adopté le préavis concernant la gestion et les comptes 2025 et décidé :
 - d'adopter les **comptes de la Commune de Rolle pour l'année 2025** tels que présentés ;
 - de donner décharge à la Commission permanente des finances de ce mandat ;
 - de donner décharge à la Municipalité de ce mandat ;
 - de donner décharge à la Cheffe du service des finances de ce mandat.
- d'approuver la **gestion de l'exercice 2025** et en donne décharge aux organes responsables.

Rolle, le 18 juin 2026

En vertu de l'art. 160 et ss de la LEDP, la gestion et les comptes, ainsi que les décisions qui maintiennent l'état de choses existant, ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de référendum.

